

DECLARATION de CONFORMITE CE

Le fabricant: Sentera Europa NV
Duitslandstraat 9
BE-9140 Temse

Tel. +32 3 771 36 51
info@sentera.eu

Déclare sous notre seule responsabilité que le produit:

VTR-1-V2 - Minuteries

Lorsqu'ils sont installés, entretenus et utilisés dans des applications pour lesquelles ils ont été conçus et conformément aux normes d'installation et aux instructions du fabricant, respectent les directives de la législation d'harmonisation pertinente de l'Union européenne, le cas échéant :

Directive Basse Tension 2014/35/EU

- EN 60335-1:2012 Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues Partie 1 : Exigences générales
Amendement A11:2014 et AC: 2014 à EN 603351:2012
- EN 61558-1:2005 Sécurité des transformateurs, alimentations, bobines d'inductance et produits analogues —
Partie 1: Exigences générales et essais Amendement AC: 2006 et A1:2009 à EN 61558-1:2005

Directive compatibilité électromagnétique (CEM) Directive 2014/30/EU

- EN 61000-6-2:2005 Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 6-2: Normes génériques d'immunité pour les environnements industriels Amendement AC: 2005 à EN 61000-6-2:2005
- EN 61000-6-3:2007 Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 6-3: norme générique d'immunité pour les environnements résidentiels, commerciaux et de l'industrie légère Amendement A1:2011 et AC: 2012 à EN 61000-6-3:2007
- EN 60730-1:2011 Dispositifs de commande électrique automatiques à usage domestique et analogue - Partie 1: Exigences générales

Directive WEEE (DEEE) 2012/19/EU – Déchets d'équipements électriques et électroniques

Directive RoHs (LdSD) 2011/65/EU – Limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

Les produits doivent être installés et entretenus exclusivement par du personnel qualifié, conformément aux réglementations locales. Cette déclaration est seulement valide quand les appareils sont utilisés et installés conformément aux instructions de montage du produit. Les produits, assemblages ou sous-ensembles couverts par la présente déclaration de conformité ne doivent pas être mis en service avant que la machine dans laquelle ils doivent être incorporés a été déclarée conforme aux directives applicables. Cette déclaration est seulement nécessaire où le produit doit être incorporé dans une machine ou un système (par ex. composante de sécurité).

La marque de CE est fixée.

Date d'émission: 14 novembre, 2016
Place d'émission: Temse, Belgique



Jos Raskin
Président-directeur Général